

Pour être valable, ce formulaire de vote par correspondance devra être en possession de Solvay SA
au plus tard le 6 mai 2026, 23h59

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je soussigné(e), _____

Les personnes morales doivent indiquer les nom(s), prénom(s) et qualité de la/des personne(s) physique(s) qui signe(nt) ce formulaire de vote par correspondance pour leur compte. Si le ou la soussigné(e) n'est pas une personne physique qui signe ce formulaire de vote par correspondance lui-même ou elle-même, le ou la signataire déclare par la présente et garantit à Solvay SA d'avoir les pleins pouvoirs de signer ce formulaire de vote par correspondance pour le compte du ou de la soussigné(e).

propriétaire de

_____ actions nominatives,

_____ actions dématérialisées,

à la date d'enregistrement, de Solvay SA, ayant son siège social au 310 rue de Ransbeek, 1120 Bruxelles,

exerce mon droit de vote dans le sens suivant sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de Solvay SA qui aura lieu le mardi 12 mai 2026 à 10h30 (heure belge) à l'Event Lounge, Boulevard Général Wahis 16/F, 1030 Bruxelles.

Le présent vote vaut également pour toute Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée avec le même ordre du jour à condition que l'actionnaire se conforme aux procédures d'enregistrement et de confirmation prévues pour ladite Assemblée.

Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion pour l'exercice 2025 (en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise)**
- Rapport du commissaire pour l'exercice 2025**
- Communication des comptes consolidés pour l'exercice 2025 – Rapport du commissaire sur les comptes consolidés**
- Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2025– Affectation des bénéfices et fixation du dividende**

Proposition de résolution : Approuver les comptes annuels et l'affectation des bénéfices pour l'exercice 2025 et fixer le dividende brut par action à 2,43 EUR. Après déduction de l'acompte sur dividende brut de 0,97 EUR par action, payé le 21 janvier 2026, le solde du dividende brut s'élèvera donc à 1,46 EUR par action, payable à partir du 20 mai 2026.

POUR CONTRE ABSTENTION

- Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2025**

Proposition de résolution : Donner décharge aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2025 pour l'accomplissement de leurs tâches lors de l'exercice 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

- Décharge au commissaire pour l'exercice 2025**

Proposition de résolution : Donner décharge au commissaire, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Eric Van Hoof, pour l'accomplissement de ses tâches lors de l'exercice 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

- Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025**

Proposition de résolution : Approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025, figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

POUR CONTRE ABSTENTION

8. Conseil d'administration : Renouvellement du mandat de M. Pierre Gurdjian en tant qu'administrateur indépendant

Le mandat de M. Pierre Gurdjian, administrateur indépendant et Président du Conseil d'administration, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration propose de renouveler son mandat pour une période de quatre ans (jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2029). Si son mandat est renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire, M. Gurdjian restera Président du Conseil.

M. Gurdjian remplit les critères d'indépendance prévus à l'article 7:87 du Code belge des Sociétés et des Associations, de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Solvay. Conformément à l'article 7:87 §1 al. 3 du Code belge des Sociétés et des Associations, le Conseil d'administration confirme expressément qu'il n'existe aucun élément de nature à compromettre son indépendance au regard des critères mentionnés ci-dessus.

Le curriculum vitae et les informations relatives aux autres mandats exercés par M. Gurdjian sont disponibles sur le site Internet de Solvay (<https://www.solvay.com/en/investors/corporate-governance/board-directors>).

Proposition de résolution : Renouveler le mandat de M. Pierre Gurdjian en tant qu'administrateur indépendant pour une période de quatre ans, son mandat actuel arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Son nouveau mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2029.

POUR CONTRE ABSTENTION

9. Divers

Protection des Données

Solvay est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données.

Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée, tel que décrit dans la convocation et seront transmises à des tiers assistant la société pour les objectifs susmentionnés. Ces informations ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire dans le cadre de ces mêmes objectifs.

Les actionnaires peuvent consulter la "*Politique de Protection des Données et de la vie privée*" via le lien <https://www.solvay.com/en/information/data-protection-and-privacy-policy.html>.

Ils peuvent demander l'accès à leurs données et leur modification éventuelle en contactant le secrétaire général de Solvay à : Solvay SA, 310, rue de Ransbeek - 1120 Bruxelles (Belgique) (e-mail: ag.solvay@solvay.com).

Ce formulaire sera considéré comme nul et non avenu **dans son intégralité** si l'actionnaire n'a pas indiqué ci-dessus son choix concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire qui aura exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la société ne pourra pas voter par procuration à l'Assemblée Générale pour le nombre de voix déjà exprimées.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent se conformer aux formalités pratiques. Solvay SA devra être en possession du présent formulaire, **dûment complété et signé, le 6 mai 2026 à 23h59 au plus tard**. Toutes les formalités pratiques sont reprises dans la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ce formulaire peut être envoyé par courrier au siège de la société : Solvay SA, Assemblée Générale, 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles, soit par voie électronique à l'adresse e-mail ag.solvay@solvay.com. Dans le cas d'un envoi par voie électronique, il suffit de renvoyer une copie scannée ou photographiée du formulaire complété et signé.

Fait à _____, le _____ 2026.

Signature